



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Iliez, le 9 novembre 2018

A V I S

Enquête publique

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTION DES ZONES (PAZ) ET DU REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (RCCZ) SECTEURS « LAVY-CHESALET » ET « LISAT »

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987(LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'Administration communale de Val d'Iliez soumet à l'enquête publique pendant **30 jours**, soit du 9 novembre au 10 décembre 2018, la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions, secteur « Lavy-Chésalet » et « Lisat ».

Tous les dossiers y relatifs peuvent être consultés, durant 30 jours dès la présente publication, auprès du bureau communal pendant les heures d'ouverture officielle.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, par lettre recommandée, à l'administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Ont qualité pour recourir, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au plan d'affectation des zones.

L'Administration communale